

L'IMPLICATION DES
COMMUNAUTÉS
LOCALES DANS
LA GESTION DU
PATRIMOINE CULTUREL
CLASSÉ : LE CAS DE
L'ÎLE DE SAINT-LOUIS,
SITE DU PATRIMOINE
MONDIAL

par Abdoul Aziz GUISSÉ

Saint-Louis, porte océane de l'Afrique occidentale, est un miracle de la nature. En effet, cette minuscule bande de terre, aujourd'hui insérée entre les deux bras de l'embouchure du fleuve a été séparée du continent par les effets dévastateurs d'une crue exceptionnelle. Premier comptoir français sur la côte atlantique de l'Afrique en 1659, Saint-Louis fut une plaque tournante pour les négociants européens remontant le fleuve à longueur d'année, à la recherche d'esclaves mais aussi de gomme arabique, d'or, de peaux et autres produits.

La petite cité océane sera la capitale politique de la colonie et de l'Afrique occidentale française (AOF) jusqu'en 1902, puis capitale du Sénégal et de la Mauritanie avant de tomber en disgrâce du fait de la concurrence de Dakar. Saint-Louis fut, à ce titre, le premier laboratoire de cette nouvelle société différentielle faite de métissages et d'hybridations et qui sera un creuset d'élaboration et de diffusion d'une synthèse culturelle et d'un éveil à la citoyenneté pour toute l'AOF contribuant ainsi à la naissance d'un nouvel humanisme tout en cohérence.

Saint-Louis, c'est aussi cette formidable aventure humaine et technologique qu'a constitué l'Aéropostale qui a établi une autre communication triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique avec des calles remplies de bonnes nouvelles contrairement à celles des bateaux négriers.

Saint-Louis est une vieille cité coloniale qui doit, en grande partie, son inscription au Patrimoine mondial à cette remarquable cohérence architecturale qui caractérise son tissu urbain. L'inventaire architectural et urbain de l'île de Saint-Louis effectué de 2002 à 2004 par l'École d'Architecture de Lille a permis de distinguer trois composantes essentielles :

- les espaces publics (65 rues, places, quais, ponts) ;
- les ensembles fonciers (185 îlots) ;
- le corpus bâti de l'île (1 900 constructions réparties au sein de 1 344 unités architecturales).



III. 25.
L'île de Saint-Louis.
© WBI - ISALL-Liège

L'inventaire a permis d'établir également une hiérarchisation qualitative des biens patrimoniaux à travers une typologie basée sur la valeur architecturale :

- ▶ les immeubles classés « monuments historiques » (architecture du XIX^e siècle) ;
- ▶ les immeubles de « grand intérêt architectural » (architecture du XX^e siècle) ;
- ▶ les immeubles « d'intérêt architectural moyen » ;
- ▶ les immeubles « sans intérêt architectural ».

L'inscription de Saint-Louis sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 est justifiée, en grande partie, par sa remarquable cohérence architecturale de vieille ville coloniale.

La gestion et la mise en valeur des paysages urbains historiques à l'image de Saint-Louis, constituent, de nos jours, des enjeux majeurs par rapport aux instruments normatifs de la convention de 1972 de l'UNESCO. Il est noté que ni les recommandations des experts commis par l'UNESCO, ni les institutions étatiques et les gestionnaires des sites ne parviendront à résoudre cette équation sans l'implication active et responsable des communautés locales dans une approche participative dynamique.

Telle est la justification de ce cas d'étude sur Saint-Louis que je vous propose dans une démarche pratique basée sur des expériences de terrain.

État de conservation de l'île de Saint-Louis

Saint-Louis, malgré son caractère de site vivant sous la pression urbaine constante et l'explosion du développement touristique, garde encore intactes les valeurs pour lesquelles elle avait été classée. En effet, le visage actuel de Saint-Louis porte toujours la marque de la vision du Gouverneur Faidherbe qui, plus que quiconque, lui imprima une trame urbaine tout en orthogonalité. Elle demeure encore la principale ligne de cohérence du tracé urbain qu'aucun aménagement urbain ultérieur n'est venu remettre en cause, pas même l'édification du majestueux pont Faidherbe inauguré le 19 octobre 1897 et devenu emblème de la ville.

Cette continuité remarquable a permis à Saint-Louis de garder son authenticité. Cependant, le bâti urbain est en train de subir des mutations parfois significatives

qui constituent de sérieuses menaces sur l'intégrité du bien. La promulgation du décret portant mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Louis en 2008 qui aurait pu enclencher une phase de stabilisation tarde à s'imposer.

Les pathologies les plus significatives constatées sur le bâti sont consécutives aux conditions naturelles (humidité, salinité, remontée de la nappe...) mais aussi et surtout aux malfaçons notées, ces dernières années, sur des projets de restauration privée et une série de démolitions.

Les décisions des dernières sessions du CPM-UNESCO suite aux rapports des missions de suivi réactif ont sonné l'alerte et cela a suscité un énorme sursaut local porté par les communautés et qui a fini par décider les pouvoirs publics et le privé.

Saint-Louis a toujours bénéficié de mesures de sauvegarde particulières qui ont contribué à une bonne gestion du site. En effet, dès 1928, la ville fut dotée d'un Plan d'Urbanisme directeur. Plusieurs autres plans ont suivi jusqu'à la réalisation, en 2006, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Louis grâce à l'appui de l'UNESCO. Plusieurs textes de loi sont venus renforcer ce dispositif en particulier : la Loi 71-12 du 25 janvier 1971 pour la Protection des Sites et des Monuments historiques et son décret 73.746 de 1973 portant application de la Loi 71-12 du 25 janvier 1971, l'arrêté n° 012 771 du 17 novembre 1975 portant Publication des Sites et Monuments historiques classés et le décret n° 2008-694 du 30 juin 2008, portant application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Saint-Louis.

Le Ministère de la Culture et de la Communication est le responsable institutionnel de la gestion du site mais il cogère le site, en toute intelligence, avec toutes les parties prenantes en particulier :

- ▶ les collectivités locales : la Mairie, le Conseil départemental ;
- ▶ les partenaires techniques : l'Urbanisme, le Tourisme, l'ARD, les Services techniques communaux, l'Université Gaston Berger (CRDS, UFR CRAC) ;
- ▶ la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le rôle des communautés locales dans la gestion du bien

À Saint-Louis, au-delà des textes, il faut se féliciter de l'existence d'un système de gestion fonctionnel qui a fini de fédérer toutes les actions des parties prenantes autour d'un Plan d'action 2015-2020, élaboré avec les communautés avec l'appui du BRED-UNESCO. Parmi les multiples acteurs de ces communautés locales, on peut distinguer :

- ▶ l'Association pour la Restauration et la Conservation de l'Architecture saint-louisienne (ARCAS) ;
- ▶ l'Association Entre'vues ;
- ▶ l'Association des femmes NDAR-ART ;
- ▶ les Conseils de quartiers de l'île ;
- ▶ les Délégués de quartiers de la ville ;
- ▶ l'Association des Guides et Amis du Patrimoine ;
- ▶ l'ONG Le Partenariat ;
- ▶ le Syndicat d'initiative du tourisme...

Ces associations et l'ensemble des acteurs Saint-louisien partagent un lien fort avec leur cité, une filiation labélisée Domu Ndar (Fils de Saint-Louis).

Les associations de la société civile se sont fortement impliquées dans des activités de sensibilisation, d'alerte et de pression pour appuyer l'action de l'État et de la Mairie.

À leur actif, on peut noter entre autres actions significatives :

- ▶ interventions promptes sur les chantiers, alerte des autorités pour obtenir un arrêt des travaux (conseils de quartiers) si nécessaire ;
- ▶ réalisation d'une signalétique adaptée sur des monuments majeurs (Syndicat d'initiative) ;
- ▶ production de plaquettes d'information sur les bonnes et mauvaises pratiques et sensibilisation des jeunes (Entre'vues) ;
- ▶ organisation d'activités de promotion culturelle : théâtre, carnaval, festival (NDAR-ART) ;
- ▶ mobilisation des élèves et des étudiants à travers des clubs d'amis du patrimoine ;
- ▶ réhabilitation de bâtiments (ARCAS/PMS, ONG Le Partenariat) ;
- ▶ célébration des Journées nationales du Patrimoine avec des expositions, des conférences, des animations culturelles...

Cette extraordinaire mobilisation des associations qui se battent au quotidien pour la sauvegarde de Saint-Louis a trouvé un cadre d'action formalisé à travers la prise de l'arrêté du Gouverneur leur donnant des places dans la Commission de contrôle-suivi des autorisations de construire, de démolir et des travaux.

Cette forte mobilisation des communautés a trouvé un écho favorable auprès des privés, natifs de la ville, qui vont appuyer leurs activités et mieux, vont s'engager dans un projet structurant d'appui à la sauvegarde du patrimoine architectural par la mise en place d'un fonds.

La menace d'un « déclassé » de Saint-Louis entretenue par la presse et les multiples réunions tenues par les communautés locales sur la question ont suscité cet élan de solidarité à travers une forte mobilisation de sursaut des Saint-Louisien.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'initiative d'un puissant homme d'affaires de la cité qui a pu rallier plusieurs privés natifs de la ville comme lui à son idée de créer ce fonds d'appui pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Louis en mettant un milliard de FCFA (près de 1 500 000 €).

Cet homme d'affaires, M. Diaw a été ainsi reçu par le Chef de l'État et a pris part au Conseil interministériel sur Saint-Louis le 23 décembre 2016. Cette initiative a déclenché des réactions positives en chaîne dont celle du Président de la République qui a engagé le gouvernement à mettre un milliard de FCFA dans ce fonds suivi par la Mairie de Saint-Louis (250 millions de FCFA).

Dans la même lancée, M. Diaw a pris contact avec tous les Saint-Louisien de la diaspora pour les rallier à cette initiative et un forum international a eu lieu à cet effet en novembre 2017 dans la vieille cité pour investir pour la renaissance de Saint-Louis.

Le Centre du Patrimoine mondial, a salué cet engagement des communautés locales et décidé d'appuyer ces initiatives à travers de petits projets dédiés aux associations Entre'vues et NDAR-ART.

C'est sans aucun doute cette mobilisation des communautés locales qui est venue renforcer l'engagement de l'État et convaincre le Comité du Patrimoine mondial,



III. 26-28.
Randonnée de
sensibilisation et de
célébration de la diversité
culturelle.
© DPC

réuni à Cracovie en Pologne, d'examiner favorablement le projet de décision sur Saint-Louis, de féliciter le Sénégal et d'encourager cette initiative qui pourrait devenir un exemple de bonne pratique.

Cette dynamique permettra d'atteindre la vision partagée par toutes les parties prenantes autour de ce bien du Patrimoine mondial de l'UNESCO : « Saint-Louis un site mieux conservé, plus visité et porteur d'un développement touristique profitable aux communautés locales ».

Conclusion

Avec l'appui des communautés locales, la mise en œuvre des orientations des conventions de l'UNESCO, notamment celles de 1972 et de 2003, sera plus aisée car elle sera inclusive.



III. 29.
Randonnée de
sensibilisation et de
célébration de la diversité
culturelle.
© DPC



